



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2005/L.4
25 mai 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Vingt-deuxième session
Bonn, 19-27 mai 2005

Point 7 de l'ordre du jour
Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques»
appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

**POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE «BONNES PRATIQUES»
APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I
DE LA CONVENTION**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a examiné le document FCCC/SBSTA/2004/INF.10, où étaient présentées les possibilités d'utiliser des méthodes de communication en ligne (réseau Web) pour échanger des données d'expérience et des informations sur les politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
2. Le SBSTA s'est réjoui de l'échange d'informations et de vues que les Parties avaient eu lors de la table ronde sur l'expérience acquise par les Parties visées à l'annexe I en ce qui concerne l'application de politiques et de mesures, organisée à sa vingt-deuxième session. Il a remercié les orateurs et les participants à la table ronde pour leur contribution au succès de cette réunion.

3. Le SBSTA a rappelé que, dans les conclusions adoptées à sa vingtième session, le secrétariat avait été prié d'établir un rapport sur les travaux de la table ronde, pour examen par le SBSTA à sa vingt-troisième session (décembre 2005).

4. Le SBSTA est convenu de réfléchir à sa vingt-quatrième session (mai 2006) aux prochaines étapes du processus engagé pour faciliter l'échange d'informations et la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I.
